Document generated on 07/06/2025 12:10 a.m.

Recherches sociographiques

Les agglomérations urbaines et les zones métropolitaines dans le recensement canadien

Yves Martin

Volume 1, Number 1, 1960

URI: https://id.erudit.org/iderudit/055004ar
DOI: https://doi.org/10.7202/055004ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Martin, Y. (1960). Les agglomérations urbaines et les zones métropolitaines dans le recensement canadien. *Recherches sociographiques*, *1*(1), 91–101. https://doi.org/10.7202/055004ar

Article abstract

Notre revue s'est assignée, comme l'un de ses objectifs principaux, l'inventaire des sources d'une sociographie du milieu. Parmi ces sources, le recensement canadien occupe évidemment une place privilégiée. Dans l'article qui suit, où il met à profit des recherches qu'il a effectuées lors d'un séjour au Bureau Fédéral de la Statistique, Yves Martin ne se contente pas de décrire un aspect du recensement, mais il propose des modifications; il le fait dans des analyses où la signification d'une technique gouvernementale et l'inspiration sociologique nous paraissent, à la fois, distinguées avec précision et remarquablement conjuguées.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1960

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES AGGLOMERATIONS URBAINES ET LES ZONES METROPOLITAINES DANS LE RECENSEMENT CANADIEN*

Notre revue s'est assignée, comme l'un de ses objectifs principaux, l'inventaire des sources d'une sociographie du milieu. Parmi ces sources, le recensement canadien occupe évidemment une place privilégiée. Dans l'article qui suit, où il met à profit des recherches qu'il a effectuées lors d'un séjour au Bureau Fédéral de la Statistique, Yves Martin ne se contente pas de décrire un aspect du recensement, mais il propose des modifications; il le fait dans des analyses où la signification d'une technique gouvernementale et l'inspiration sociologique nous paraissent, à la fois, distinguées avec précision et remarquablement conjuguées.

La présente étude constitue un essai d'évaluation et de reformulation des catégories mises au point par les autorités responsables du recensement canadien pour rendre compte de la répartition territoriale de la population.

Pendant longtemps, au Canada, on a recueilli et publié les données du recensement en tenant compte exclusivement du découpage politique ou administratif de la carte du pays. Pour la première fois, après le recensement de 1931, le Bureau Fédéral de la Statistique a établi une statistique se rapportant à une réalité à laquelle ne correspondait aucune définition

---

* Version française revisée d'une communication présentée à la Troisième conférence fédérale-provinciale sur la statistique économique, Ottawa, 7 octobre 1959.

juridique; on a, en effet, publié alors des données relatives au volume de la population de certaines "grandes villes" (greater cities) canadiennes : l'expression " grande ville" — à laquelle on substituera plus tard celle de "zone métropolitaine" — désignait l'agglomération formée par une ville importante et la banlieue environnante. On a depuis lors multiplié les initiatives afin de donner, à travers la statistique du recensement, une image aussi réaliste que possible des nouveaux modes de répartition territoriale de la population canadienne.

A la veille du recensement de 1961, il y a lieu, croyons-nous, de s'interroger sur la portée de ces divers changements, de soumettre à un examen critique les définitions adoptées et de chercher à résoudre les problèmes posés par les insuffisances des définitions actuelles.

I

La notion d'agglomération apparaît pour la première fois, dans la statistique canadienne, dans l'une des monographies publiées à la suite du recensement de 1931 [1]. Plus précisément, comme nous l'avons noté plus haut, c'est le terme de "grande ville" (greater city) qu'on emploie alors pour désigner l'ensemble formé par une ville et sa banlieue. Depuis surtout une vingtaine d'années, soulignaient les auteurs de la monographie, la population tendait à déborder les limites administratives de certains grands centres et à se fixer à la périphérie, sur des territoires ne possédant pas nécessairement le statut juridique de ville ou de village.

Dès 1910, on avait reconnu, aux Etats-Unis, la nécessité d'instituer une nouvelle catégorie statistique afin de recueillir des données se rapportant à la fois à la population des grandes villes et à celle de leurs banlieues. On désigna du nom de "districts métropolitains" ces groupements urbains de fait, utilisant comme guide principal pour en délimiter les contours un critère de densité de la population pris comme indice d'urbanisation [2].

---

[1] S. A. CUDMORE et H. G. CALDWELL, "Composition rurale et urbaine de la population canadienne", dans : Bureau Fédéral de la Statistique, Recensement du Canada, 1931, vol. XIII: Monographies, Ottawa, 1942, 494-496.

[2] Voir U. S. Department of Commerce, Bureau of the Census, Thirteenth Census of the United States, 1910, vol. I, 73 et suiv. Sur les changements apportés ultérieurement à la définition, voir Donald J. BOGUE, Population Growth in Standard Metropolitan Areas, 1900-1950, Washington, D.C., Housing and Home Finance Agency, 1953, 2-8.

Notons que le terme de "district métropolitain" avait à l'origine un sens très précis, puisqu'on ne l'appliquait qu'à des agglomérations où la ville centrale comptait une population d'au moins 200,000 habitants; seules des villes jouant alors effectivement le rôle de métropoles dans la société américaine remplissaient cette condition. A partir de 1930, tout en conservant le terme de "district métropolitain", on en étend l'application à toute agglomération comprenant une ville centrale de 50.000 habitants ou plus et rassemblant au total une population d'au moins 100,000 personnes.

Les conceptions américaines ont largement inspiré les propositions mises de l'avant par le Bureau Fédéral de la Statistique après le recensement de 1931. A cette date, le B.F.S. a publié des données relatives à la population de dix agglomérations canadiennes [3], sans toutefois formuler les critères ayant guidé le choix de ces ensembles et la détermination de leur extension territoriale. En fait, les dix cités considérées (a) avaient alors une population de plus de 50,000 habitants et (b) étaient entourées de banlieues, définies comme "des collectivités satellites étroitement associées à la ville centrale sur le plan économique ou géographique". Le sens de cette définition, à la vérité assez vague, ressort des descriptions données à propos de chacune des dix agglomérations considérées. Il ne fait pas de doute que, du point de vue de la délimitation du territoire formant la "grande ville", le critère déterminant a été l'extension de l'espace urbain bâti (built-up area); l'objectif était d'ailleurs très précisément de fournir un tableau plus réaliste des progrès de l'urbanisation, en s'affranchissant, au moins partiellement, des définitions administratives de l' "urbain" et du "rural".

Le terme de "zone métropolitaine" (metropolitan area) se substitue à celui de "grande ville" dans les publications contenant les résultats du recensement de 1941. La réalité à laquelle s'appliquent les deux termes est toutefois exactement la même : l'agglomération urbaine de facto, englobant une ville d'au moins 50,000 habitants et la banlieue qui l'entoure. Le recensement de 1941 constitue seulement un point de départ, en ce qui concerne la statistique canadienne des grandes agglomérations. Un bulletin spécial rassemble, en effet, quelques tableaux décrivant certaines caractéristiques de la population des zones métropolitaines considérées comme des entités distinctes [4].

Le recensement de 1951 attache une importance toute particulière à la statistique relative aux zones métropolitaines du pays, ainsi que le

---

[3] Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Ottawa, Québec, Hamilton, Windsor, Halifax, Saint-Jean, N.-B.

[4] B.F.S., Huitième recensement du Canada, 1941, "Population des 'grandes' cités par sexe, âge, origine, religion, etc.", Bulletin A-13, 18 p.

démontre l'abondance des renseignements compilés et publiés pour chacun des ensembles constituant cette catégorie [5]. Une telle initiative paraissait amplement justifiée par l'accélération du processus de concentration de la population au cours de la période 1941-1951. La statistique des zones métropolitaines prend d'ailleurs une signification nouvelle, puisqu'elle devient l'un des éléments essentiels de la revision alors proposée au sujet de la définition de la population urbaine. Aux recensements antérieurs à celui de 1951, on considérait comme urbaine la population résidant à l'intérieur des limites des cités, des villes et des villages légalement constitués, quelle que fût leur importance numérique; tout le reste de la population formait la catégorie rurale. Au recensement de 1951, la population urbaine comprend, en premier lieu, toutes les personnes qui résident dans des cités, villes ou villages de 1,000 habitants et plus, quel que soit par ailleurs leur statut administratif du point de vue des législations provinciales relatives à l'érection civile des corporations municipales. La population urbaine comprend, en second lieu, toutes les personnes qui résident dans l'un ou l'autre secteur des zones métropolitaines de recensement, même s'il ne s'agit pas d'une localité comptant 1,000 habitants.

Quant à la définition de la "zone métropolitaine", le texte demeure toutefois peu explicite. On s'en tient à l'énoncé suivant :

> "Pour les besoins du recensement, des zones métropolitaines ont été établies pour les groupes d'agglomérations urbaines du Canada qui sont en rapport étroit du point de vue économique, géographique ou social" [6].

Les critères de délimitation ne sont pas du tout indiqués. L'absence de règles bien établies explique les variations qu'on peut observer dans l'application de la notion. Telle zone métropolitaine (e.g., Edmonton) correspond assez exactement à un territoire urbain occupé de façon continue (built-up area), tandis que telle autre (e.g., Québec) englobe plusieurs municipalités peu densément peuplées mais reliées fonctionnellement à la ville centrale.

On s'éloigne encore davantage de la zone métropolitaine conçue comme agglomération quand, au recensement de 1956, pour des raisons de commodité, on décide d'inclure dans les zones métropolitaines, là où il y a lieu,

---

[5] Voir B.F.S., Neuvième recensement du Canada, 1951 et la série des bulletins donnant les "Caractéristiques de la population et du logement par secteur de recensement" pour la plupart des zones métropolitaines (Bulletins CT-1 à CT-15).

[6] B.F.S., Neuvième recensement du Canada, 1951, Vol. I, "Introduction", XIV.

des municipalités rurales complètes et non plus seulement les secteurs densément peuplés de telles subdivisions administratives.

Notons que le recensement de 1951 présente aussi des données relatives à une nouvelle catégorie d'agglomérations; cette catégorie comprend les "groupes urbains où la population de la plus grande subdivision constituée est de plus de 25,000". Pour désigner ces ensembles, on emploie l'expression "autres zones urbaines importantes" (recensement de 1951) ou "autres grandes agglomérations urbaines" (recensement de 1956).

L'examen du contenu de la catégorie des zones métropolitaines, dans le recensement canadien, révèle donc, comme nous venons de l'observer, un manque d'uniformité quant aux règles suivies dans chacun des divers cas particuliers. Nous pouvons aussi souligner, par ailleurs, les problèmes posés par l'utilisation même de la notion de métropole. Entendu en un sens strict, le terme de "métropole" suggère l'idée de prédominance, de direction ou de contrôle, et la réalité qu'il évoque est celle d'un centre urbain jouant un rôle dominant dans le processus d'intégration et de structuration d'un territoire et d'une société donnés.

La définition des "zones métropolitaines de recensement" ne tient pas compte de ces implications de la notion de métropole, du moins de façon explicite et rigoureuse. Pour les fins du recensement, on considère comme "métropolitaine" une zone englobant (1) une ville centrale ayant une population d'au moins 50,000 habitants et (2) les banlieues de cette ville centrale. Certaines agglomérations peuvent ainsi, d'une part, jouer effectivement le rôle de métropoles sans pour autant faire partie de la catégorie des zones métropolitaines, à cause de l'absence de banlieues : c'est, par exemple, le cas de Regina, Sask.; d'autre part, certaines agglomérations auxquelles la présente définition s'appliquerait pourraient difficilement être considérées, du point de vue de leurs fonctions, comme des ensembles métropolitains (e.g., Oshawa et Brantford, en Ontario).

Par définition, toutes les personnes résidant dans l'un ou l'autre secteur d'une zone métropolitaine font partie de la population urbaine du Canada. Cette règle se justifie sans doute si l'on interprète la distinction entre l'urbain et le rural du point de vue du mode de vie et des caractéristiques sociales et économiques de la population. On voit mal comment, de ce point de vue, on pourrait tracer une ligne de démarcation entre les divers secteurs d'une zone métropolitaine. De toute manière, pour autant que l'on considère le mode de vie et les caractéristiques socio-culturelles de la population, l'opposition entre l'urbain et le rural a beaucoup perdu de sa signification

traditionnelle. Comme le suggère Duncan [7], la distinction ne peut avoir de sens, aujourd'hui, dans nos sociétés, que si elle se rapporte spécifiquement à des types de répartition de la population dans l'espace plutôt qu'aux caractéristiques de la population. En fait, d'ailleurs, la définition de la population urbaine adoptée à l'occasion du recensement de 1951 marque un pas dans cette direction, dans la mesure où elle stipule que la densité de la population (1,000 personnes par mille carré, en l'occurrence) peut constituer un critère déterminant du caractère urbain d'une localité. A l'intérieur des zones métropolitaines, on observe une grande diversité quant aux modes de répartition de la population; si l'on acceptait le point de vue que nous venons d'exposer, il ne conviendrait donc pas d'inclure indistinctement toute la population des zones métropolitaines parmi la population urbaine du pays.

Revenons, pour clore cet examen critique, sur la notion d'agglomération. Nous avons vu comment on a cherché à suppléer aux insuffisances des catégories administratives en instituant de nouvelles catégories de recensement : "zones métropolitaines", "autres grandes agglomérations urbaines" d'une part; "centres urbains non constitués" (i.e., localités non constituées en corporations urbaines mais où la densité de la population atteint 1,000 personnes par mille carré), d'autre part. La mise au point de séries statistiques relatives à des agglomérations urbaines de fait a constitué un progrès, incontestablement; mais on pourrait définir de façon encore plus réaliste la population urbaine du pays, si l'on tenait compte de toutes les agglomérations de fait, indépendamment de leur dimension. A côté des zones métropolitaines et des autres grandes agglomérations urbaines, il existe, en effet, bon nombre de groupements urbains de fait (e.g., Welland, Rimouski, etc.) qu'on pourrait considérer comme tels dans les compilations et les publications concernant les zones urbanisées du pays. Une telle façon de procéder aurait, en outre, l'avantage de donner toute leur signification aux classifications des groupements urbains "selon leur importance numérique" [8].

II

La solution des problèmes soulevés dans la première partie de cette étude exige, croyons-nous, plus que de simples retouches aux définitions

---

[7] Otis Dudley DUNCAN, "The Measurement of Population Distribution", Population Studies, 11, 1, juillet 1957, 38.

[8] Voir, à ce propos, B.F.S., Recensement du Canada, 1956, I, tableau 12 (à titre d'exemple).

sur lesquelles s'appuie actuellement la statistique des zones métropolitaines et des agglomérations urbaines. C'est dans cette perspective que nous suggérons ici de substituer aux catégories existantes deux nouvelles catégories : "agglomérations urbaines", d'une part; "régions métropolitaines", d'autre part (nous parlerons de "régions métropolitaines" seulement pour éviter toute confusion avec les zones métropolitaines telles qu'elles existent présentement; l'expression "zones métropolitaines" correspondrait peut-être plus exactement à la réalité que nous décrirons plus loin).

Il nous faut indiquer, à ce point, que nos propositions s'inspirent pour beaucoup d'une minutieuse analyse des solutions adoptées aux Etats-Unis, lors du recensement de 1950, pour résoudre des problèmes tout à fait semblables à ceux qui se posent chez nous. En 1950, aux Etats-Unis, on a substitué aux "districts métropolitains" de nouvelles unités territoriales appelées standard metropolitan areas; par ailleurs, on a englobé certaines agglomérations urbaines de fait dans une nouvelle catégorie de recensement, celle des urbanized areas. Ceux qui sont familiers avec le recensement américain noteront plusieurs points de ressemblance mais aussi certaines différences entre nos suggestions et les mesures adoptées aux Etats-Unis en 1950.

AGGLOMERATIONS

Comme nous l'avons déjà observé, la subdivision traditionnelle de la population en deux catégories, l'une "urbaine" et l'autre "rurale", devient de moins en moins significative. Si, pour les fins du recensement, on juge bon de retenir la distinction entre l'urbain et le rural, il faudra la considérer comme se rapportant essentiellement aux modes de répartition de la population sur le territoire.

Pour rendre compte des modes de répartition spatiale de la population, on pourrait distinguer deux grandes catégories d'unités territoriales : les "agglomérations", d'une part, et les territoires ruraux, d'autre part.

La notion d'agglomération, dans ce contexte, serait une notion générale désignant tout territoire où la densité de la population atteint, par exemple, 1,000 habitants par mille carré et toute localité urbaine constituée ayant une population de 1,000 habitants ou plus. La ligne de démarcation entre la population urbaine et la population rurale, ou plus exactement entre les zones d'habitat concentré et les zones d'habitat dispersé, est fixée ici à 1,000 habitants (soit environ 250 familles). Il s'agit évidemment d'un chiffre arbitraire, dont le choix se justifie surtout pour des raisons d'ordre

pratique. On ne pourrait pas, sans augmenter substantiellement le coût du recensement, s'attacher à considérer séparément de trop petites agglomérations; d'ailleurs, plusieurs des données qu'on recueillerait ainsi ne seraient pas statistiquement significatives (ce serait le cas, en particulier, des renseignements recueillis sur la base d'un échantillon). Nous proposons, par ailleurs, de considérer comme agglomération urbaine toute localité possédant le statut juridique de cité, ville ou village, et comptant au moins une population de 1,000 personnes, quelle que soit l'étendue de son territoire. Idéalement, il serait souhaitable d'appliquer, de manière uniforme en tous les points du territoire, la règle de densité, mais, en pratique, ce serait irréalisable. Ainsi, dans le cas de municipalités urbaines comptant 1,000 habitants mais dont la superficie dépasse un mille carré, il faudrait prévoir deux séries de statistiques, l'une relative au territoire où la population est agglomérée, l'autre pour l'ensemble de la municipalité; ce serait rendre inutilement plus complexe et plus coûteuse l'entreprise du recensement.

Deux ou plusieurs territoires contigus, où les règles énoncées plus haut s'appliqueraient, formeraient une seule agglomération. Une localité urbaine constituée de 1,000 habitants ou plus formerait, comme telle, une agglomération, ou bien elle ferait partie d'une plus grande agglomération; de la même façon, tout territoire non constitué où la densité de la population atteint 1,000 personnes par mille carré formerait une agglomération ou bien ferait partie d'une agglomération plus vaste.

La catégorie des "agglomérations" comprendrait donc plusieurs types de groupements urbains :

1) des agglomérations ne débordant pas les limites administratives de cités, de villes ou de villages (e.g., Rivière-du-Loup, Sainte-Anne-de-la-Pocatière);

2) des agglomérations non constituées en corporations municipales (e.g., Kirkland Lake);

3) des ensembles comprenant un centre urbain constitué et la banlieue environnante (e.g., Sherbrooke, Drummondville, Rimouski);

4) des ensembles comprenant une grande ville centrale et les localités satellites environnantes (e.g., zones urbanisées de Montréal, de Toronto, de Québec, etc.);

5) des conurbations, comme celle que forment les villes de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida, Chicoutimi-Nord, etc..

sur lesquelles s'appuie actuellement la statistique des zones métropolitaines et des agglomérations urbaines. C'est dans cette perspective que nous suggérons ici de substituer aux catégories existantes deux nouvelles catégories : "agglomérations urbaines", d'une part; "régions métropolitaines", d'autre part (nous parlerons de "régions métropolitaines" seulement pour éviter toute confusion avec les zones métropolitaines telles qu'elles existent présentement; l'expression "zones métropolitaines" correspondrait peut-être plus exactement à la réalité que nous décrirons plus loin).

Il nous faut indiquer, à ce point, que nos propositions s'inspirent pour beaucoup d'une minutieuse analyse des solutions adoptées aux Etats-Unis, lors du recensement de 1950, pour résoudre des problèmes tout à fait semblables à ceux qui se posent chez nous. En 1950, aux Etats-Unis, on a substitué aux "districts métropolitains" de nouvelles unités territoriales appelées standard metropolitan areas; par ailleurs, on a englobé certaines agglomérations urbaines de fait dans une nouvelle catégorie de recensement, celle des urbanized areas. Ceux qui sont familiers avec le recensement américain noteront plusieurs points de ressemblance mais aussi certaines différences entre nos suggestions et les mesures adoptées aux Etats-Unis en 1950.

AGGLOMERATIONS

Comme nous l'avons déjà observé, la subdivision traditionnelle de la population en deux catégories, l'une "urbaine" et l'autre "rurale", devient de moins en moins significative. Si, pour les fins du recensement, on juge bon de retenir la distinction entre l'urbain et le rural, il faudra la considérer comme se rapportant essentiellement aux modes de répartition de la population sur le territoire.

Pour rendre compte des modes de répartition spatiale de la population, on pourrait distinguer deux grandes catégories d'unités territoriales : les "agglomérations", d'une part, et les territoires ruraux, d'autre part.

La notion d'agglomération, dans ce contexte, serait une notion générale désignant tout territoire où la densité de la population atteint, par exemple, 1,000 habitants par mille carré et toute localité urbaine constituée ayant une population de 1,000 habitants ou plus. La ligne de démarcation entre la population urbaine et la population rurale, ou plus exactement entre les zones d'habitat concentré et les zones d'habitat dispersé, est fixée ici à 1,000 habitants (soit environ 250 familles). Il s'agit évidemment d'un chiffre arbitraire, dont le choix se justifie surtout pour des raisons d'ordre

pratique. On ne pourrait pas, sans augmenter substantiellement le coût du recensement, s'attacher à considérer séparément de trop petites agglomérations; d'ailleurs, plusieurs des données qu'on recueillerait ainsi ne seraient pas statistiquement significatives (ce serait le cas, en particulier, des renseignements recueillis sur la base d'un échantillon). Nous proposons, par ailleurs, de considérer comme agglomération urbaine toute localité possédant le statut juridique de cité, ville ou village, et comptant au moins une population de 1,000 personnes, quelle que soit l'étendue de son territoire. Idéalement, il serait souhaitable d'appliquer, de manière uniforme en tous les points du territoire, la règle de densité, mais, en pratique, ce serait irréalisable. Ainsi, dans le cas de municipalités urbaines comptant 1,000 habitants mais dont la superficie dépasse un mille carré, il faudrait prévoir deux séries de statistiques, l'une relative au territoire où la population est agglomérée, l'autre pour l'ensemble de la municipalité; ce serait rendre inutilement plus complexe et plus coûteuse l'entreprise du recensement.

Deux ou plusieurs territoires contigus, où les règles énoncées plus haut s'appliqueraient, formeraient une seule agglomération. Une localité urbaine constituée de 1,000 habitants ou plus formerait, comme telle, une agglomération, ou bien elle ferait partie d'une plus grande agglomération; de la même façon, tout territoire non constitué où la densité de la population atteint 1,000 personnes par mille carré formerait une agglomération ou bien ferait partie d'une agglomération plus vaste.

La catégorie des "agglomérations" comprendrait donc plusieurs types de groupements urbains :

1) des agglomérations ne débordant pas les limites administratives de cités, de villes ou de villages (e.g., Rivière-du-Loup, Sainte-Anne-de-la-Pocatière);

2) des agglomérations non constituées en corporations municipales (e.g., Kirkland Lake);

3) des ensembles comprenant un centre urbain constitué et la banlieue environnante (e.g., Sherbrooke, Drummondville, Rimouski);

4) des ensembles comprenant une grande ville centrale et les localités satellites environnantes (e.g., zones urbanisées de Montréal, de Toronto, de Québec, etc.);

5) des conurbations, comme celle que forment les villes de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida, Chicoutimi-Nord, etc..

La population de l'ensemble des agglomérations constituerait la population urbaine totale du pays. Par "population urbaine", il faudrait entendre, rappelons-le, la population des zones d'habitat concentré, et rien de plus. Il s'agirait strictement d'une catégorie statistique, non pas d'une catégorie sociologique. Le recensement fournirait ainsi des données précises et rigoureusement établies sur la dimension des collectivités; pour le sociologue, il serait dès lors possible d'utiliser directement cette variable pour la mettre en rapport avec les divers éléments de la structure sociale, dans des analyses visant à discerner les différences sociales liées à la diversité des modes de répartition de la population [9].

REGIONS METROPOLITAINES

Dans sa thèse sur "la structure de la région métropolitaine" [10], Donald J. Bogue a montré que, même si la zone d'influence des métropoles peut s'étendre à de grandes distances au-delà de l'espace bâti de façon continue, on peut reconnaître une aire d'influence plus immédiate, une aire de participation directe, quotidienne, à l'activité de l'agglomération métropolitaine. Cette aire constitue une réalité socio-économique spécifique dont on a reconnu officiellement l'existence aux Etats-Unis en établissant, pour les fins du recensement, les standard metropolitan areas [11].

Telle que nous l'envisageons, la "région métropolitaine" correspondrait assez exactement à l'unité territoriale que désigne, aux Etats-Unis, l'expression standard metropolitan area. Une région métropolitaine engloberait, à part le centre métropolitain lui-même, le territoire qui constitue la zone d'influence immédiate de ce centre, c'est-à-dire le territoire environnant où la population résidente participe quotidiennement à l'activité de l'agglomération métropolitaine.

Le premier problème qui se pose ici est celui du choix des centres ou des agglomérations qu'il y aurait lieu de considérer comme des métropoles, au sens strict du terme.

---

[9] Nous songeons ici à des études comme celle de Duncan et Reiss, à propos des localités américaines; voir Otis Dudley DUNCAN et Albert J. REISS, Jr., Social Characteristics of Urban and Rural Communities, 1950, New York, John Wiley & Sons, 1956, 421 p. (Census Monograph Series).

[10] Don J. BOGUE, The Structure of the Metropolitan Community, Horace H. Rackham School of Graduate Studies, University of Michigan, 1950, 220 p.

[11] Voir Donald J. BOGUE, Population Growth in Standard Metropolitan Areas, 1900-1950, Washington, D. C., Housing and Home Finance Agency, 1953, 4-7.

Quels seraient les critères d'un tel choix ? On peut résoudre ce problème, à notre avis, de deux façons :

1) Le statut de métropole pourrait être attribué à une localité ou à une agglomération

   - comptant une population d'au moins 50,000 habitants
   - et jouant le rôle de centre d'une région économique.

   Cette façon de procéder supposerait l'existence d'un système bien établi de "régions économiques" à l'intérieur du pays.

2) Le caractère métropolitain d'une agglomération serait déterminé exclusivement à partir de critères d'ordre quantitatif. Dans ce cas, on considérerait comme métropole une agglomération comptant au moins 50,000 habitants et formant, avec sa zone d'influence immédiate, un ensemble d'au moins 100,000 habitants. Moins satisfaisante sur le plan théorique, cette seconde solution présente moins de difficultés que la première, du point de vue de l'application.

Le second problème à envisager se rapporte à la délimitation des régions métropolitaines.

Conformément à la définition proposée plus haut, le travail de délimitation consisterait à fixer les limites de la zone d'influence immédiate des agglomérations métropolitaines. Il s'agirait, il est à peine besoin de le souligner, d'une tâche extrêmement complexe. Les remarques qui suivent ne constituent que des indications très générales quant à certains aspects de la méthode à suivre pour procéder à la délimitation du territoire des régions métropolitaines.

Afin de permettre la mise au point de séries statistiques couvrant de longues périodes, il y aurait lieu d'adopter comme règle que les régions métropolitaines seraient formées d'unités territoriales déjà utilisées en tant que divisions ou subdivisions de recensement.

Puisque la statistique des régions métropolitaines devrait servir des fins générales, et non pas seulement les fins de tel ou tel groupe particulier (analystes du marché, administrateurs, sociologues, etc.), on conçoit qu'il serait nécessaire, au stade de la délimitation, de s'appuyer sur l'examen cohérent d'un ensemble complexe de facteurs. Parmi les principaux facteurs, nous pouvons mentionner les suivants :

- la structure du réseau des transports et communications et l'étendue de l' "aire des déplacements quotidiens" (commuting area) autour de l'agglomération métropolitaine;

- la répartition de la population, étudiée en fonction des modes d'utilisation du sol;

- la structure des occupations, compte tenu du lieu de travail (à notre sens, on devrait attacher une importance toute particulière à cette analyse de la structure des occupations);

- on devrait aussi tenir compte de la définition que donneraient de la région métropolitaine les autorités locales de même que les organismes locaux.

Nous ne croyons pas devoir chercher à élaborer davantage, pour le moment, nos suggestions. Il y aura intérêt à pousser plus loin nos études seulement une fois que ces premières propositions auront été soumises à l'appréciation critique de ceux qui se préoccupent de la qualité du recensement canadien en tant que source de documentation essentielle à la recherche économique ou sociale.

Yves MARTIN

Département de Sociologie,
Université Laval.